

DIRECTION DE LA CULTURE
EB/CG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MAI 2009

DELIBERATION

OBJET : Océanis - tarifs de location pour les producteurs de spectacles

Rapporteur : Josick ALLOT

Jusqu'alors, les productions qui organisaient des spectacles à Océanis obtenaient la gratuité de la salle.

Il a été souhaité que ces productions s'acquittent désormais d'un droit de location.

Il est proposé d'établir un tarif spécifique de 1100 €.

Ce tarif a été défini à partir des tarifs de location pratiqués pour les organismes extérieurs :

- Location de salle 706,45 €
 - Forfait de fonctionnement 96,65 €
 - 10 heures de techniciens 296,90 €
- soit un total de 1100 €

Il conviendra, pour les productions concernées, de prévoir un technicien supplémentaire sur la base de trois services (matin, après-midi et soir) et un minimum de deux agents de sécurité dont un titulaire du SSIAP (surveillance, sécurité, incendie, assistance aux personnes) pour la surveillance des lieux.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «culture, vie associative, communication, éducation, démocratie locale, citoyenneté, coopération et relations internationales» et «finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier», après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- APPROUVE les tarifs ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire

Loïc LE MEUR